



Projet de budget 2007 pour la Recherche : Toujours plus de précarité pour les emplois comme pour le financement des équipes

Syndicat National CGT-INRA
RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 08/11/2006, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Le projet de budget 2007 pour la Recherche ne tient pas les promesses antérieures faites par le président de la République. En revanche, il répond pleinement à la politique libérale du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La création de 2.000 emplois, répartis « équitablement » entre universités et recherche mais vraisemblablement déjà fléchés pour les pôles de compétitivité et les PRES, n'est ainsi pas au niveau de 2006 (3.000 emplois) même si le chiffre est plus élevé que les 1.568 annoncés en juin 2006. Dans la Recherche (EPST et EPIC), les 1.000 « emplois » créés se traduisent par 550 fonctionnaires et 100 CDI (dans les EPIC) pour 350 contractuels. A l'Université, la lecture du document budgétaire nous apprend d'ailleurs que les 1.000 postes (450 emplois d'enseignants-chercheurs et 550 emplois d'IATOS) ne représentent que 209 ETPT (Equivalents Temps Plein Travillés) ! C'est-à-dire qu'ils ne seraient créés qu'à la rentrée universitaire 2007 et qu'ils ne seront sûrement pas tous des emplois de titulaires.

Pour l'INRA, même s'il affiche « en principe » +2,38 %, ce budget 2007 prévoit d'accentuer encore plus les « **embauches** » de **précaires** au détriment de postes de titulaires : **100 CDD** prévus **pour 64 postes de titulaires !!!** Ce n'est pas bon pour les précaires : plus ils sont et moins leurs chances d'avoir un jour un vrai travail sont grandes. Ce n'est pas bon non plus pour les titulaires¹ ; si tant est que les concours de recrutements aient lieu à hauteur des créations et si tant est que ces concours n'aient pas lieu à la fin 2007 - comme cela serait le cas au CNRS.

Ce budget n'a pas été indexé sur l'inflation et les crédits budgétaires augmentent proportionnellement moins que les financements sur appels de projet et encore moins que les dépenses fiscales, crédit d'impôts notamment, nouveau cadeau au patronat.

Le développement du pilotage par le biais de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) est encore accentué, cette agence se voyant dotée de 825 millions de crédits de paiement. Cela représente 1,4 fois le budget de l'INRA ! À l'INRA l'argent venu de l'ANR correspond déjà à presque 20 % du fonctionnement des labos. C'est plus que suffisant pour piloter les recherches ! C'est assez pour envoyer toutes les équipes à la foire d'empoigne ! La direction a le culot de dire qu'être sélectionné (par l'ANR, c'est-à-dire par qui, scientifiquement parlant ?), c'est un gage de « compétitivité ». Depuis quand travailler dans le service public voudrait dire « rapporter de l'argent », « faire du profit », etc. ! Qui sont ceux qui attribuent des notes de « compétitivité » ? De nombreux projets dénotent surtout une pression accrue vers des produits immédiatement exploitables... Une dérive dangereuse de la recherche publique que nous dénonçons ! Nous ne sommes pas les seuls...

¹ Nous rappelons que les possibilités de promotions sont fonction du nombre de recrutements de titulaires.

Face à la multiplication du financement sur appel d'offres qui met à mal la continuité du service public de recherche comme son indépendance, **nous revendiquons une augmentation conséquente du soutien de base des unités**. Lors de son récent congrès, la CGT-INRA a estimé que la somme affectée doit être basée sur des critères objectifs égaux pour tous, et donc se fonder sur le nombre de chercheurs de l'unité, pondéré par le nombre de techniciens et administratifs, et non modulable en fonction notamment des évaluations collectives et individuelles. **La revendication d'un montant annuel minimum de 20.000 euros par chercheur (au sens large) nous semble une nécessité** pour permettre au budget des unités de ne plus être cantonné au paiement des frais incompressibles mais d'assurer un minimum de liberté dans les choix de recherche.

L'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) également imposée aux forceps contre l'avis unanime des syndicats est, elle aussi, financée. Elle institue un mode d'évaluation purement managérial, avec une évaluation par objectifs des unités (en accord avec la LOLF² que nous dénonçons également) qui ne peut qu'entraîner une mise en concurrence entre équipes comme entre personnels. **La CGT-INRA vous invite à signer massivement la pétition intersyndicale contre l'AERES** (http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/AERES_petition.pdf).

La CGT-INRA condamne ce projet de budget 2007 qui est en totale cohérence avec la politique gouvernementale de démantèlement et de privatisation du service public, et en particulier avec le démantèlement des organismes publics nationaux de recherche au profit des structures régionales, pôles de compétitivité, pôles d'excellence et autres Pôles régionaux de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Si l'ANR pilote les crédits de fonctionnement, l'AERES l'évaluation, et les pôles les contenus de recherche et de formation, que reste-t-il à l'INRA, au CNRS, à l'INSERM ... ?

C'est pour cela aussi que **nous nous opposons à la politique de démantèlement des unités expérimentales**, en premier lieu animales, actuellement menée par la Direction Générale en vue de concentrer ces unités sur quelques « pôles », avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour les personnels en terme de mobilités imposées.

Les personnels n'entendent pas laisser faire et la CGT-INRA fera tout pour que leurs luttes mettent fin à une telle politique.

Avec la FERC-CGT et ses composantes Recherche et Enseignement Supérieur (SNTRS-CGT, FERC-Sup-CGT, CGT-INRA), la CGT-INRA s'inscrit pleinement dans la mobilisation intersyndicale (CGT, CFDT SGEN, FSU- SNCS et SNESup, FO, UNSA...) organisée contre ce budget indigne et insuffisant.

La CGT-INRA vous appelle à participer massivement aux actions intersyndicales prévues à Paris et en Province, le 21 novembre 2006, jour de l'examen de ce projet de budget à l'Assemblée Nationale.

² LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances (Loi du 1^{er} août 2001)

En savoir plus : <http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/dossier-ugff-lolf-avril04.pdf>